

HERMANVILLE SUR MER

bulletin

www.hermanvillesurmer.fr



édito



ville-sur-Mer | Découvrir Hermanville-sur-Mer | Festival Culture à la Ferme | Programmation Culturelle | Agenda des manifestations



Madame, Monsieur, chers administrés,

Notre pays continue de traverser, comme malheureusement beaucoup d'autres, une période difficile. Notre économie connaît des turbulences considérables, avec de lourdes conséquences pour les entreprises et une stagnation du chômage. Nous vivons dans un monde difficile, changeant, où souvent les repères et la confiance ont provisoirement disparu.

Nous avons tous conscience de vivre dans un monde en pleine mutation. Mais cette mutation ne doit pas s'accomplir dans l'égoïsme et le repli sur soi mais plutôt s'appuyer sur des notions de partage et de redistribution. Pourquoi ne pas remettre de la solidarité dans notre quotidien, imaginer de nouvelles formes de coopération et de communication entre nous ? Pourquoi ne pas laisser de côté cet individualisme qui régit trop souvent notre vie ?

Même si nous devons garder l'espoir, à nouveau, l'année qui s'annonce ne devrait pas différer de sa devancière. Pour les communes, en particulier, car les financeurs publics continuent de réduire leurs aides. De même en se dégageant de plus en plus de ses missions, l'État providence n'existe plus. Pour cela, les gros efforts déjà entamés pour tenter de réduire au maximum les dépenses de fonctionnement devront être poursuivies.

Contre cette crise, économique et morale, dont se délectent certains médias, nous devons tous agir, voire réagir pour tout mettre en œuvre pour afficher un maximum d'optimisme, de dynamisme dans le but premier de préparer notre avenir mais encore plus l'avenir de nos jeunes générations.

L'un des porteurs d'optimisme et de dynamisme se trouve être le mouvement associatif dont la qualité et la diversité donne à chacune et à chacun d'entre nous le meilleur moyen de s'extirper de ce marasme ambiant. Ces réflexions me conduisent à remercier sincèrement toutes celles et tous ceux qui, par leur dévouement toujours exemplaire ou par leur efficace implication, contribuent à donner à notre commune une réelle dynamique économique, sociale, culturelle et sportive. Il n'est pas besoin de rappeler que nos associations sont les acteurs majeurs et indispensables de notre vie communale. Elles participent activement au niveau de l'investissement de leurs bénévoles qui offrent de leur temps et de leur énergie à l'animation de notre collectivité. J'espère qu'ils seront toujours aussi nombreux et qu'à leur contribution s'ajoutera celle des nouveaux arrivants. De son côté, l'équipe municipale continuera à œuvrer pour que perdure le plus longtemps possible cette force associative.

Nous allons entrer dans une nouvelle année. Je ne dérogerai donc pas à la tradition. Je tiens au nom de mes amis du Conseil Municipal, des membres du Centre Communal d'Action Sociale et de l'ensemble du personnel communal à vous souhaiter une bonne et heureuse année 2014. Que vos projets soient couronnés de succès, que votre santé et celle de ceux qui vous sont proches vous permettent de profiter pleinement de la vie et de l'avenir. Comme le disait si bien Albert CAMUS : « *La vraie générosité envers l'avenir consiste à tout donner au présent* » Je suis certain que, toutes et tous, nous saurons réussir pleinement cette mission.

Enfin pour terminer, merci de la confiance que vous accordez à vos élus du Conseil Municipal, que cette année soit prospère et riche en joies et bonheur pour toutes et tous.

Le Maire, Jacques LELANDAIS

Le p'tit mot de Claude

LES BISANNUELLES ET LES BULBES, C'EST L'EPOQUE !

En effet, il est maintenant temps d'arracher les massifs de fleurs d'été et de les remplacer par des plantes bisannuelles telles que les pensées, les myosotis, les primevères les giroflées et les pavots qui sont les plantes les plus communément utilisées en massif.

Mais depuis quelques années, des plantes, remises au goût du jour par les obtenteurs de nouvelles variétés, apparaissent sur le marché, telles que les digitales, les heuchères, les érysimum ou les tiarella.



La culture de ces plantes porte sur deux années, d'où leur nom de bisannuelles. Elles sont semées chez les producteurs pendant l'été, repiquées en petits godets et seront mises en place dans les massifs dès l'automne, accompagnées par les bulbes de tulipes, narcisses et jacinthes pour une floraison printanière.

Depuis le 15 octobre, les jardiniers de la ville ont ainsi planté près de 10 000 bisannuelles et 7 500 bulbes sur l'ensemble de la commune.

Heureusement, pour l'instant, quelques timides fleurs de pensées égayaient un peu les massifs, mais il faudra évidemment s'armer de patience (qui est, dit-on, la qualité première d'un bon jardinier) pour laisser passer l'hiver et nous permettre dès le printemps prochain d'apprécier la floraison des bulbes et l'épanouissement de toutes ces plantes.

En espérant que l'effort de fleurissement réalisé par la commune fera des émules, et vous donnera l'envie d'agrémenter votre jardin ou votre devanture en y plantant quelques bulbes ou quelques fleurs.

La création et l'obtention d'un village fleuri et accueillant, ne pourra se faire sans le concours de tous ses habitants.

CHEMIN DU HAMEL

Débutés en septembre, les travaux d'effacement de réseaux progressent comme prévu au planning. Après le passage des câbles dans les tranchées réalisées, les raccordements chez les riverains sont en cours de réalisation. Concernant l'installation de l'éclairage public, tous les pylônes sont posés et viennent d'être équipés de lampadaires avec des lampes basse consommation ; la mise en éclairage devrait être imminente. De son côté, France Télécom a programmé les raccordements téléphoniques au cours du mois de février. Tous les réseaux connectés, l'ensemble des anciens poteaux devrait être démonté vers la fin du premier trimestre donnant ainsi un paysage dégagé.



Quant aux renouvellements de la conduite d'eau potable et celle du réseau d'assainissement, une convention a été signée entre la mairie, le syndicat d'eau potable de Colleville-Montgomery - Hermanville-sur-Mer - Lion-sur-Mer et la Communauté d'agglomération Caen la mer. Celle-ci va permettre de mutualiser les travaux de tranchée afin d'en partager, comme déjà signalé, le coût entre les trois signataires. Le début de ces travaux devrait intervenir entre la fin du premier et le début du second trimestre, pour faire place ensuite à la réalisation d'un réseau d'eaux pluviales n'existant pas actuellement.

En ce qui concerne les aménagements de la voirie ainsi que l'environnement paysager, les riverains ont pu échanger avec les élus lors de la présentation du projet. Chacun des

présents a pu exprimer son sentiment avec parfois des questions techniques personnelles. Comme toujours en pareil cas, certains approuvent sans aucune remarque, d'autres souhaitent quelques aménagements voire modifications, ce qui est tout à fait conforme au but de cette concertation.

Pour répondre à ces attentes, le projet présenté a été partiellement modifié tout en demeurant en concordance avec le schéma soutenu et subventionné par Caen la mer et le Conseil Régional mais aussi dans l'intérêt général communal.

La totalité de la voirie sera traitée comme initialement prévue avec un tapis bitumeux sur toute sa longueur avec pose de bordures. Un trottoir d'une largeur d'un mètre vingt-cinq devant toutes les propriétés sera créé. Côté terrains agricoles, la mairie va acquérir auprès des propriétaires ayant donné leur accord une bande de trois à quatre mètres de large pour réaliser une voie douce conformément aux lois du 30/12/1982 et du 30/12/1996 relatives aux prescriptions pour voies cyclables. Sur les autres portions dont quelques propriétaires refusent actuellement la vente, une procédure d'expropriation dans le cadre d'une opération d'utilité publique a été votée et sera lancée incessamment. Dans l'attente de poursuivre cette voie douce dans son prolongement, les cyclistes emprunteront la voirie commune, située parallèlement au trottoir, équipée d'une signalisation de sécurité adaptée.

Si aucun obstacle technique ou administratif n'intervient, le chemin du Hamel devrait voir sa nouvelle configuration et ses aménagements au cours du premier semestre 2014.

■ La commission travaux

Sommaire

Editorial	1
Travaux	2-3
Communication	4-5
Vie Scolaire	6-7
70 ^e Anniversaire du Débarquement	8
Vie associative et culturelle	9-14
Comité des Fêtes	15-16
Médiathèque - Cyberbase	17
Caen la mer	18
Etat Civil	19
Manifestations	20

ATELIERS SERVICES TECHNIQUES

Les bâtiments des services techniques se trouvent être proches des maisons et autres immeubles du nouveau quartier du Grand Parc. Afin de bien inclure cet espace dans l'environnement urbanisé et de sécuriser les divers véhicules et matériels, il a été entrepris la pose d'une clôture moderne et discrète sur l'ensemble de son périmètre.



AVENUE HENRI GRAVIER



Lors de la pause du midi, la zone située près du restaurant Le Malaga est totalement envahie par toutes sortes de véhicules d'entreprises œuvrant dans le secteur. Dans un souci de sécurité routière mais aussi de confort tant pour ces clients que des piétons, un nouveau parking a été réalisé.



EXTENSION ET NOUVEAU RESTAURANT SCOLAIRE

Chaque jour qui passe, voit ce nouveau bâtiment dans le parc municipal se transformer. En quelques mois, cet endroit est devenu une véritable fourmilière tant le nombre d'ouvriers des entreprises œuvrant à ce chantier est conséquent.

Depuis mi-octobre et cela malgré des nombreuses intempéries, le clos et le couvert sont terminés. Les enduits extérieurs, sur les parties maçonnées, sont réalisés. Sur l'ensemble des parties en bois, la pose des panneaux en béton fibré coloré s'est achevée au cours de la première quinzaine de décembre. Pendant ce temps, toute l'isolation thermique a vu son terme dernièrement. Actuellement, a lieu la pose des cloisons intérieures qui permet de mieux se rendre compte des différents espaces. Déjà les électriciens ont pris place pour passer leurs faisceaux, les raccordements aux appareillages s'effectuant en fin de chantier. Les carrelages et revêtements de sol commenceront quant à eux au cours du mois de janvier. Dans le planning établi par l'architecte, la livraison devrait être effective en mars. Ensuite, viendra l'aménagement et l'emménagement de la classe, des salles et de la cuisine du restaurant, suivis de la visite de la commission de sécurité avec le SDIS. Tous, personnels, enseignants, élus, nous souhaiterions voir son ouverture dès la rentrée des vacances de Pâques, bien entendu si tout se passe conformément et sans souci.



La société SMA, attributaire du marché, pose son dernier abri bus au lotissement « La Marque », il servira principalement pour le ramassage scolaire.

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

La solidarité, pour nous, n'est pas qu'un vain mot.

Le contexte économique et social très difficile que nous vivons depuis un certain temps, accentué de plus en plus, et malheureusement, les difficultés pour de nombreuses populations. C'est pourquoi les Centres Communaux d'Action Sociale sont les outils incontournables d'une politique solidaire mise en œuvre par les communes.

A Hermanville-sur-mer, notre volonté a toujours été que le C.C.A.S. soit un véritable soutien pour tous les administrés dans les différents événements délicats de leurs vies. Pour nous, cette volonté se traduit de plusieurs manières ; en apportant une écoute permanente, un accompagnement pour celles et ceux en grandes difficultés passagères ou non, en aidant les personnes âgées à rompre l'isolement dans lequel elles vivent, en amenant toute forme de réconfort aux personnes en détresse sociale, en donnant de l'espoir de façon concrète et bien d'autres.

En parallèle, nous avons créé un poste de médiatrice sociale pour qu'elle puisse participer et œuvrer à la constitution de dossiers divers, à des aides à la recherche d'emplois pour personne au chômage, à des demandes d'aides au logement, à l'obtention d'aides ménagères, etc..., sans oublier tout ce qui touche la petite enfance.

Le C.C.A.S. accorde aussi une attention particulière à nos aînés pour lesquels il organise également un grand nombre d'activités. Ainsi, la distribution des colis peu avant Noël aura apporté, à environ deux cents de nos aînés, cette petite touche de cœur et de solidarité communale pour passer de bonnes fêtes. Autre manifestation traditionnelle et attendue, le repas annuel des aînés* de la commune, en la salle polyvalente, le 18 janvier prochain, où seront attendus plus de deux cents convives. Cette journée permet à chacun de passer un excellent moment festif et convivial.

Avec cette nouvelle année, je voudrais, au nom du Président, des membres et du personnel du C.C.A.S. vous présenter tous nos vœux de bonheur et surtout de très bonne santé.

■ **Martine CUSSY**

Maire-Adjointe aux Affaires sociales

* A partir de 65 ans révolus.

LA TAXE D'AMÉNAGEMENT REMPLECE LA TAXE LOCALE D'EQUIPEMENT

La **taxe d'aménagement** (TA) est une taxe, instituée depuis le 1^{er} mars 2012 par l'article 28 de la **loi n° 2010-1658 du 29 décembre 2010** de finances rectificative pour 2010, au profit de la commune, du **département** et de la région **Île-de-France**, qui peut être due en France à l'occasion d'opérations de constructions immobilières, afin de permettre aux collectivités de financer les actions et opérations contribuant à la réalisation des objectifs des schémas de cohérence territoriales (SCOT), et, par exemple, la création ou l'extension d'équipements (routes, assainissement, écoles...) induits par l'urbanisation.

Elle succède, dans le cadre d'une importante réforme de la fiscalité d'urbanisme, à la **taxe locale d'équipement**, et remplace, immédiatement (dans les communes dotées d'un PLU ou d'un POS) ou en 2015, une dizaine d'anciennes taxes et participations dont les PAE, TLE, TDENS qui était associées aux permis et déclarations préalables.

La taxe est applicable à toutes les opérations d'aménagement, de construction, de reconstruction et d'agrandissement de bâtiments ou d'installations, nécessitant une autorisation d'urbanisme (permis de construire ou d'aménager, déclaration préalable), et qui changent la destination des locaux dans le cas des exploitations agricoles. Elle s'applique aux demandes de permis (y compris les demandes modificatives générant un complément de taxation) et aux déclarations préalables déposées depuis mars 2012.

La taxe est composée de 3 parts (communale, départementale et régionale), chaque

part étant instaurée par délibération de l'autorité locale : conseil municipal, conseil général et conseil régional (uniquement en Île-de-France).

La part communale est instituée de plein droit dans les communes ayant un plan local d'urbanisme (PLU) ou un plan d'occupation des sols (POS).

La taxe est exigible à la date de :

- la délivrance de l'autorisation de construire ou d'aménager, ou du permis modificatif,
- la naissance d'une autorisation tacite de construire ou d'aménager,
- la décision de non-opposition à une déclaration préalable,
- l'achèvement des constructions réalisées sans autorisation ou en infraction, constaté par procès-verbal (taxation d'office).

Surface taxable

La surface qui sert de base de calcul à la taxe d'aménagement correspond à la somme des surfaces closes et couvertes, sous une hauteur de plafond supérieure à 1,80 m, calculée à partir du nu intérieur des façades.

Il faut en déduire :

- l'épaisseur des murs qui donnent sur l'extérieur,
- les trémies des escaliers et ascenseurs.

Constituent donc de la surface taxable tous les bâtiments (y compris les combles, celliers, caves, dès lors qu'ils dépassent 1,80 m de hauteur sous plafond), ainsi que leurs annexes (**abri de jardin notamment**).

Un bâtiment non clos (ouvert sur l'extérieur avec une cloison de façade en moins,

pergola ou tonnelle par exemple) ou une installation découverte (une terrasse par exemple) ne doit donc pas être compris dans la surface taxable. A contrario, une véranda couverte et close est taxable.

Si certains ouvrages sont exclus de la surface taxable, ils sont cependant soumis à la taxe de façon forfaitaire par emplacement (aire de stationnement, piscine découverte, panneau solaire au sol, éolienne, etc.).

Attention : il ne faut pas confondre la **surface taxable** avec l'emprise au sol, la surface habitable ou la **surface de plancher** qui détermine les formalités d'urbanisme (permis de construire et déclaration préalable) et le seuil de recours à un architecte.

Calcul de la taxe d'aménagement (T.A)

T.A. (part communale) = assiette * valeur forfaitaire * taux de la taxe voté par le conseil municipal

En 2013, les valeurs au m² sont de :

724 € (contre **693 €** en 2012)

Un abattement de 50 % est prévu pour les logements aidés et hébergements sociaux. Pour certaines installations, la taxe est fixée de façon forfaitaire :

- emplacement de tente, caravane et résidence mobile de loisirs : **3 000 €** par emplacement (terrain de camping ou aire naturelle),
- habitation légère de loisirs (HLL) : **10 000 €** par emplacement,
- piscine : **200 €** par m²,
- éolienne de plus de 12 m de hauteur : **3 000 €** par éolienne,

Jean-Luc BETOURNE
Installateur PGN

PLOMBERIE - CHAUFFAGE - SANITAIRE

218 Clos du Moulin
14880 HERMANVILLE-SUR-MER

Téléphone : 02-31-74-05-54
Portable : 06-88-32-27-80

2M NETTOYAGE

MANZONI Marc
Gérant

Locaux industriels, sinistres, maisons individuelles, nettoyage après travaux et déménagements, appartements, pierres tombales, bungalows de chantiers, mobilhomes.

649, rue du Tour de Ville
14880 HERMANVILLE-SUR-MER
Portable : 06 72 68 94 54
nettoyage_2m@yahoo.fr

SARL au capital de 3000 € - RCS Caen 523 319 937



- panneau photovoltaïque (capteurs solaires destinés à la production de l'électricité) fixé au sol : **10 €** par m² de surface de panneau (les panneaux solaires thermiques, qui produisent de la chaleur, ne sont pas taxés),
- aire de stationnement extérieure : de **2 000 €** à **5 000 €** par emplacement (sur délibération de la collectivité territoriale).

■ Taux

Le taux de la taxe d'aménagement est voté par la collectivité locale pour la part qui la concerne.

Le taux de la part communale pour Hermanville-Sur-Mer est de 5 %.

Exonérations

Certains aménagements et constructions sont exonérés de la taxe d'aménagement :

- constructions dont la surface est inférieure ou égale à 5 m²,
- ceux affectés à un service public,
- les logements sociaux ou habitations à loyers modérés (HLM),
- les locaux agricoles (serres, locaux de production et de stockage des récoltes et des matériels, centres équestres, etc.),
- un bâtiment détruit ou démoli depuis moins de 10 ans, reconstruit à l'identique.

Les communes et EPCI ont la possibilité d'exonérer en partie ou en totalité de la part.

Déclaration et paiement

Lors du dépôt de permis de construire, d'aménager ou de la déclaration préalable, le demandeur doit remplir une déclaration des éléments nécessaires au calcul des impositions. La notice d'information figurant dans le dossier de demande de permis ou de déclaration permet de remplir cet imprimé fiscal.

Par ailleurs, pour aider à la déclaration des surfaces, une fiche d'aide au calcul permet d'établir la déclaration de sa surface taxable et de sa surface de plancher.

La taxe doit être payée en 2 échéances : au 12^e et au 24^e mois après la délivrance du permis.

Si son montant est inférieur à 1 500 €, elle n'est payée qu'en une seule fois.

■ Roger HUET
Maire-adjoint

A RETENIR

- La taxe d'aménagement remplace un certain nombre de taxes locales dont la T.L.E.
- La taxe est composée de 2 parts prélevées par la commune et le département.
- Calcul du montant de la taxe d'aménagement de la part communale :

Surface taxable de la construction X valeur forfaitaire X taux communal

La valeur forfaitaire est déterminée par les services de l'Etat et adoptée par le parlement lors du vote de la Loi de finances. (724 € en 2013).

Le taux communal de la taxe est voté tous les ans par le conseil municipal. Ce taux est révisable tous les ans.

Exemple pour un abri de jardin de 15 m² : 15 X 724 X 5 % = 543 €

Exemple pour un garage de 60 m² : 60 X 724 X 5 % = 2172 €

A ces montants, il faut ajouter la part prélevée par le département :

Exemple pour un abri de jardin de 15 m² : 15 X 724 X 2,1 % = 228,06 €

Exemple pour un garage de 60 m² : 60 X 724 X 5% = 912,24 €

Soit un total de 771,06 € (543 + 228,06) pour l'abri de jardin et 3084,24 € (2172 + 912,24) pour le garage.

En cas d'obtention du permis de construire en décembre 2013, le paiement de ces sommes sera exigible pour moitié en décembre 2014 et l'autre en décembre 2015.

VIKINGS PAYSAGES

CRÉATION

ENTRETIEN TAILLE

(Haie, Arbuste, Rosier, Fruitiers, Vigne)

ENGazonnement

(Particulier et Collectif)

ELAGAGE FAUCHAGE

(Gyro et Epareuse)

MAÇONNERIE

(Dallage, Allée, Muret, Bassin, Clôture)

TERRASSEMENT

(Tranchée, Démolition, Apport de terre)

HERMANVILLE-SUR-MER

Tél. : 02 31 96 53 55

Port. : 06 07 06 14 30

vikingspaysages@gmail.com

MAÇONNERIE

Neuf et Restauration



Michel LETELLIER

Siret 340 985 621 00010 - APE 452 V

313, rue de la Délivrante

14880 HERMANVILLE-SUR-MER

Tél. : 02 31 96 26 07 • Fax : 02 31 97 40 89

LES RYTHMES SCOLAIRES

Le gouvernement a mis en œuvre par décret du 24 janvier 2013 la réforme des rythmes scolaires avec mise en application soit dès la rentrée de septembre 2013, soit pour celle de septembre 2014.

Afin de définir, sans précipitation les modalités de passage de la semaine scolaire de 4 jours à 4,5 jours, la mairie, en parfaite concertation avec les enseignants et les parents d'élèves, a choisi la rentrée de septembre 2014. Cette évolution étant dans



l'intérêt de l'enfant et de nature à améliorer la réussite scolaire, il nous a semblé que toute précipitation dans l'élaboration de la mise en application pouvait être néfaste et contraire à ses attentes.

Aussi, il a été constitué un groupe de travail regroupant, des élus, des enseignants, des parents d'élèves et des animateurs de la MJCI. Le premier point à définir a été l'organisation des horaires scolaires. Pour se faire, un questionnaire a été élaboré conjointement puis distribué à tous les parents du groupe scolaire. Chacun a pu répondre aux différents items proposés mais aussi donné ses choix pour certains points.

Première satisfaction, une très forte participation avec 164 retours sur 204 questionnaires, soit un taux de 80 %. A l'issue de ces

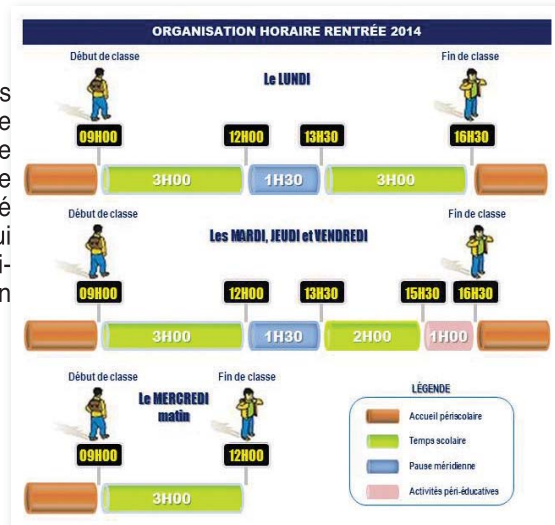
réponses, les horaires ont été validés lors du conseil d'école le 15 octobre dernier avec le mercredi matin comme demie-journée supplémentaire, imposée par la loi. L'organisation horaire a été envoyée à l'Inspection d'Académie qui nous l'a validée aussitôt. Cette organisation horaire s'articule de la façon suivante :

- La classe débutera tous les jours le matin à 9h00 pour se terminer à 12h00,
- La pause méridienne sera d'une heure trente (12h00 à 13h30),
- L'après-midi, la classe débutera tous les jours à 13h30,
- Elle se terminera le lundi à 16h30,
- Le mardi, le jeudi et le vendredi, elle se terminera à 15h30,
- Les activités péri-éducatives et récréatives auront lieu de 15h30 à 16h30,
- Elles seront entièrement prises en charge par la mairie,
- La garderie fonctionnera le mercredi matin et le midi de 12h00 à 13h00, si nécessaire,
- Le centre de loisirs fonctionnera le mercredi après-midi avec cantine,
- Toutes les fins de journée, le ramassage scolaire et la garderie fonctionneront dès 16h30.

Le groupe de travail a aussi débuté ses travaux en vue de la prochaine rédaction du PEDT (Projet Educatif Territorial). La première réunion a consisté à définir les objectifs éducatifs et les finalités que tous souhaitent atteindre pour les enfants dans la mise en place des activités péri-éducatives. Trois projets risquent de coexister sur le territoire éducatif : le projet d'école, le projet du contrat enfance et jeunesse, le projet lié aux rythmes scolaires. Il semble nécessaire et incontournable que soit établi une complémentarité entre ces projets. Le péri-éducatif se déclinera sur ce qui n'est pas couvert par le projet d'école, qui lui se concentre sur les apprentissages.

Diverses réflexions ont été abordées :

- Comment redonner



des compétences à l'enfant (exemple : activité théâtre permettant une approche de l'écrit différente de celle effectuée en classe et un travail sur la voix et le corps),

- Comment l'aider à lâcher prise (détente, activités "hyper" calmes),
- Comment renforcer l'apprentissage du vivre ensemble (jeux de société, lecture, conte, sports),
- Veiller à ne pas se substituer aux activités traditionnelles et déjà existantes,
- Être dans la recherche de l'épanouissement, l'accès à l'autonomie, la prise d'initiative,
- Favoriser l'accès aux travaux manuels et artistiques en veillant à privilégier la pratique à la théorie (cuisine, jardinage, bricolage, modélisme, etc....)

Toutes ces activités demanderont une coordination et des échanges entre les différents acteurs éducatifs: enseignants, animateurs, MJCI, bénévoles. Elles nécessiteront de nombreux intervenants. Pour cela, nous cherchons des personnes bénévoles pouvant participer à ces activités péri-éducatives et récréatives. Si vous êtes intéressés, n'hésitez pas à contacter le secrétariat de la mairie.

Les observations qui pourront être effectuées aux cours des activités sur leur déroulé, l'appétence des enfants sur les thématiques proposées, leur comportement et leur investissement dans ces activités devront faire partie de l'évaluation du PEDT.

Au cours du premier trimestre 2014, les parents, après approbation de l'inspection d'académie, seront informés sur le PEDT et pourront prendre en compte tant son contenu que ses objectifs en faveur des enfants.

- Les membres du groupe de travail

Xavier SIMON

Plaquiste
neuf et rénovation

Aménagement de combles
Plafonds • Isolation • Cloisons
Menuiserie intérieure

GRANDE RUE - HERMANVILLE SUR MER
Tél. : 02 31 96 86 89 - Port : 06 75 55 32 19



ASSOCIATION PARENTS D'ÉLÈVES

Notre premier semestre a démarré de façon très énergique : vente de gâteaux, soirée Couscous, opération chocolats de Noël et marché de Noël !



Nous accueillerons le groupe :

CABRIOLE le dimanche 19 janvier 2014 à la salle polyvalente à 15 h (gratuit pour les enfants scolarisés à Hermanville). Venez découvrir absolument ce groupe

auteur – compositeur de Haute-Normandie qui depuis plus de 20 ans fait chanter les enfants avec des sonorités irlandaises et des textes nourris et élaborés autour de thématiques qui permettent de porter des messages dans une ambiance de concert !



Le samedi 29 mars, le Carnaval aura pour thème : « Bande Dessinée & Super Héros » ! Un thème depuis longtemps attendu ! Le bonhomme se construit déjà en coulisses et sera, nous en sommes sûres, acclamé par les carnavaliers... mais le personnage reste secret pour l'instant !

Cette année, la **fête des écoles et la kermesse auront lieu le samedi 28 juin 2014.**



N'hésitez pas à nous faire partager vos idées ! Merci à tous pour votre soutien régulier !

■ L'équipe de l'APE
Apehermanville@yahoo.fr

LES ACTIVITÉS DU GROUPE SCOLAIRE

• Le projet lettres : « nous avons écrit des lettres avec une plume comme au temps des rois et des chevaliers. Des anciens postiers sont venus cacheter nos lettres avec de jolis sceaux et les ont emmenées au bureau de poste temporaire de Ouistreham. Nous sommes allés les rechercher lors du festival de la lettre qui a eu lieu les 19 et 20 octobre et nous sommes revenus avec plein de cadeaux ».



Josselin, Simon et Charles (élèves de CM1).

• Les élèves de CM1/CM2 de Mme Oleksy ont accueilli Alexis de l'école des beaux arts (Ensam 2) qui les a aidés à faire un projet d'arts visuels autour des œuvres de l'artiste



Fred Sapey Triomphe. Ils ont construit une tornade qui a été décorée de boules de coton, de confettis, de pompons, etc. Leur production a ensuite été emmenée pour être exposée au musée des beaux arts de Caen.

A l'occasion du Festival Normandie Impressionniste, les CP sont allés sur les traces du peintre Léon Riesener au Château de Saint-Germain de Livet.

Le groupe scolaire accueille 279 élèves à la rentrée 2013-2014 répartis dans 11 classes

Un nouvel enseignant a été nommé, M. GIRARD en remplacement de Madame Marie dit Borel.

Répartition :

- Mme Jehan : 26 PS
- Mme Jézéquel : 8PS/18 MS
- Mme Freudenbergger : 10 MS et 16GS
- Mme Marco : 26 GS
- Mme Traineau : 24 CP
- M. Babin : 13 CP et 10 CE1
- M. Girard : 25CE1
- Mme Lherminier : 26 CE2
- Mme Vaglio : 9 CE2/16 CM1
- Mme Oleksy : 14 CM1 et 12 CM2
- Mme Laforge : 27 CM2

Projets pour l'année 2013-2014 :

- Piscine pour les GS, CP, CE1, CE2
- Patinoire pour les CE2
- Catamaran pour les CM1
- Catamaran pour les CM2
- Projet sur le cinéma pour la classe de M. BABIN
- Intervenante en musique du CP au CM1
- Voyage de 4 jours pour les CM2 du 6 au 9 janvier 2014



Sortie de la classe de Mesdames Jézéquel et Dieudonné dans la forêt de Lébisey.



**CABINET
PIERRE SOLLIER
AVIVA
ASSURANCES**

Place de la République,
BP 30299, 14000 CAEN
TEL : 02.31.39.6100 - FAX : 02.31.39.6111
sollier-pierre@aviva-assurances.com

6 JUIN 2014, 70^e ANNIVERSAIRE DU DÉBARQUEMENT EN NORMANDIE

Ce sera l'une des dernières décennies où nous célébrerons cet événement avec nos vétérans. Bien que notre plage soit, avec notre voisine Colleville-Montgomery, l'une des plus marquantes du débarquement sur "Sword", c'est avec nos moyens que nous commémorerons, une fois encore, la mémoire de cet événement. Nous le ferons avec tout notre cœur, avec la ferveur mais aussi avec la participation que tout un chacun se doit, en son âme et conscience, d'apporter à ce fait d'histoire mondiale; tout débordement fastueux, en ces temps, n'étant pas obligatoirement de mise...

Un groupe de travail a été constitué au travers de la Municipalité, auquel s'est joint quelques personnalités et bénévoles, émanant parfois d'associations locales et bien au fait de l'environnement et de l'historique de cet événement. Toutefois, si quelques personnes se sentent concernées et/ou ont la possibilité de s'investir dans ce devoir de mémoire, elles seront les bienvenues. De même, pour notre exposition, toutes les personnes possédant des documents, des souvenirs, des reliques sur cette époque seront aussi les bienvenues.

Parmi les pistes explorées, avant-projets envisagés :

- 1) Exposition à la Chapelle de la Brèche,
- 2) Mapping sur façade mairie (animation lumineuse par Stéréo-vision),
- 3) Concert Orchestre Armée norvégienne (Parc municipal)
- 4) Plantation Arbre de la Liberté par les enfants dans le parc municipal,
- 5) Installation et inauguration de la statue de POSSEIDON du sculpteur Jean-Claude LECOUFLET
- 6) Programme de rencontres à la Médiathèque avec historiens (de Mars à Octobre),
- 7) Veillée sur le débarquement à la salle polyvalente,
- 8) Elaboration d'un DVD des cérémonies à Hermanville-sur-mer (Groupe ados et professionnel),
- 9) Silhouettes en bois de barges et bateaux dans les parterres de fleurs sur RD514,
- 10) Manifestations avec les quatre communes de Sword Beach et Caen la mer, Ouistreham, Colleville-Montgomery, Hermanville-sur-Mer et Lion-sur-Mer,
 - a. Exposition de toiles avec scènes du débarquement sur les quatre digues,
 - b. Panneaux de bois peints par les enfants des écoles fixés corbeilles de fleurs,
 - c. Concours de photos des quatre plages sur le thème Terre de Liberté (voir règlement Mairie Ouistreham)
 - d. Edition d'une brochure sur toutes les manifestations de chaque commune.

■ **Gilbert TALMAR**
Maire-Adjoint en charge du tourisme et de l'animation



Marc MANZONI
06 72 68 94 54

AR PEINTURE

23, rue Jean Perrin
14440 Douvres la Délivrande
Tél. 02 31 77 11 27 - Fax : 09 70 32 24 37
sarlarpeinture@yahoo.fr



LE GROS BUISSON
AGENT **PEUGEOT**



**Mécanique - Tolerie -
Peinture**

Route de Caen
14880 HERMANVILLE-SUR-MER
Tél : 02 31 97 27 13 / Fax : 02 31 97 46 56



NOUVEAU À HERMANVILLE SUR MER : LA RUCHE QUI DIT OUI !

La Ruche qui dit oui ! c'est un circuit court de distribution de produits locaux biologiques ou fermiers cultivés dans le respect de la nature et des animaux.

Via le site internet vous pouvez chaque semaine passer commande à une quinzaine de producteurs. Le choix est large, fruits et légumes, produits laitiers, volailles, viande, produits d'épicerie, œufs... de quoi vous faire plaisir avec de bons produits locaux !

Vous avez jusqu'au mardi soir pour commander et retirer votre commande le vendredi suivant !



Les distributions auront lieu tous les vendredis de 16h à 19h, au domicile de la responsable : 211 chemin aux Romains à Hermanville sur mer.



La ruche c'est un moment convivial et aussi le moyen de faire connaissance avec les producteurs lors des distributions, parfois autour d'une dégustation.

Rendez-vous sur le site internet de la Ruche d'Hermanville sur mer :
<http://www.laruchequiditoui.fr/3404>

L'inscription est gratuite, ni abonnement, ni minimum de commande, vous choisissez vos produits et payez directement en ligne.

Pour plus d'infos :

Responsable Laurie Maitenaz

Tél. : 06 18 40 00 50

Email : ruche.hermanville@gmail.com

Facebook :

www.facebook.com/ruche.hermanville



ASSOCIATION DE PETANQUE

Encore une saison qui touche à sa fin....

Celle-ci aura eu comme principale nouveauté, d'avoir organisé le premier challenge de la Côte de Nacre le 30 Juin, qui a regroupé tout au long d'une journée les clubs de Colleville-Montgomery, Lion-sur-Mer, Douvres-la-Délivrande et donc Hermanville-sur-Mer.

L'an prochain, la seconde édition se déroulera à Lion-sur-Mer.

Le club comptait cette année 117 adhérents.

Les divers événements habituels se sont tous déroulés toujours dans une ambiance conviviale (soirée dansante, buffet champêtre, journée à « Jojo » et bien sur les 14 concours de pétanque joués entre Avril et Décembre).



Toujours à la recherche de nouvelles idées, le club projette pour la saison prochaine, un déplacement chez le club de Rueil-Malmaison (92) qui nous avait pour sa part rendu visite à deux reprises lors de la Pentecôte.

Nous sommes toujours à la disposition des personnes qui souhaiteraient venir nous rejoindre, même débutant, qui voudraient venir jouer à la pétanque tout en partageant de bons moments.

Nous souhaitons de joyeuses fêtes de fin d'année à tous nos adhérents et avons une pensée pour ce qui nous ont malheureusement quittés, qui font qu'une année mélange joies et peines.

■ **Ginette LEMARCHAND**
Présidente APH

AMICALE DES ANCIENS COMBATTANTS

Comme tous les ans, avec la municipalité, nous avons célébré les cérémonies du 6 juin, 8 mai et 11 novembre.

Lors de la cérémonie du 11 novembre, Monsieur ROMERO a été décoré de la croix du combattant.

Au repas, nous étions 85 convives. Liliane VASNIER a été élue Madelon.

Le 5 décembre à 18 h a été célébré la cérémonie de fin des hostilités Anciens d'Afrique du Nord.

Le 8 février, buffet campagnard et galette des rois à la salle polyvalente.

Au nom de l'amicale, je vous souhaite à toutes et tous de bonnes fêtes de fin d'années.

■ **Joseph VANDENDRIESSCHE**
Président

BOURSE AUX VÊTEMENTS PRINTEMPS-ÉTÉ 2014

Dépôt le mardi 11 mars de 10 h à 12 h et de 14 h à 19 h.

Vente le mercredi 12 mars de 10 h à 12 h et de 14 h à 17 h

Inscription 10 c par article, limités à 30.

Les vêtements doivent être propres à la mode et munis d'une étiquette visible solidement fixée (N° - taille - prix)

Nous prenons également les articles de puériculture.

Faire une liste en double exemplaire (format A)

Demander votre N° de client au préalable au 06.16.93.65.90 ou 02.31.96.43.92 ou par mail marifmarie@sfr.fr

10% de la vente sont versés à "hermanville entraide".

■ **Marie-France MARIE**

Paul-Emile
BAILLYEmeline
THÉRIN

HERMANVILLE NATATION

Le club a participé aux championnats départementaux d'hiver de natation à Lisieux les 23 et 24 novembre.

Paul-Emile BAILLY, poussin né en 2003, est rentré dans la grille de qualification des benjamins, sur le 100 m nage libre, le 50 m nage libre, le 50 m brasse et le 200 m quatre nages.

«Paul-Emile s'entraîne à l'Entente nautique caennaise depuis septembre et nage pour les couleurs d'Hermanville Natation. C'est une très belle prestation pour ce jeune nageur. », précise Christine BAUDOUX, entraîneur et responsable de la piscine d'Hermanville-sur-Mer.

Autre satisfaction pour Christine Baudoux, c'est la très bonne performance de Clara LEPESANT, Clothilde MIGNIÈRE et Emeline THÉRIN, fraîchement licenciées à Caen et qui ont passé 5 années à Hermanville Natation sous sa houlette. « Leurs temps de sélection ont été améliorés, en particulier pour Clothilde qui se classe 4^e au 50 nage libre et dos. Pour leur première année dans un grand club, le résultat est plus qu'encourageant ».

ASSOCIATION SPORTS EN SALLE SECTION GYMNASTIQUE

Les cours ont repris depuis le lundi 2 septembre avec un effectif de 101 licenciés répartis sur 4 créneaux horaires :

- lundi de 18h45 à 19h45 ou de 20h à 21h
- mercredi de 19h45 à 20h45
- jeudi de 9h à 10h30.

Les cours sont adaptés à chacun. Il n'y a pas de compétition. La gymnastique apporte un bienfait physique et psychique tout en créant un lien social. Les cours ont lieu en musique et sont encadrés, par Dominique et Christelle, animateurs diplômés.

Il est toujours possible de nous rejoindre. Venez essayer et vous serez conquis.



Pour tous renseignements :

contact Patricia PÉRRÉE
au 02 31 96 52 69



SPORTING CLUB LION/HERMANVILLE

Le Sporting Club de Lion Hermanville accueillera, au printemps, pour la troisième année consécutive, les écoles d'Hermanville sur mer.

Pour les vacances de Pâques, nous proposons des stages d'initiation du lundi au vendredi dès l'âge de 5 ans de 11h à 12h.

Pour les jeunes de plus de 7 ans, les stages se déroulent de 9h à 11h tous les jours.

Dates à retenir :

- tournois jeunes du 19/04/2014 au 28/04/2014
- tournois adultes du 8/07/2014 au 15/07/2014
- tournois seniors et séniors+ du 03/08/2014 au 13/08/2014

SPORTIVEMENT

Pour plus d'informations :

David Lemarchand - 02 31 97 21 12 - info@sclh.asso.fr



FRIGODÈMES 2014

Pour tous les amateurs de bain de mer (l'hiver), nous vous donnons rendez-vous, mercredi 1^{er} janvier 2014 à 13h au poste de secours n°1 (place du Courbet).

Un vin chaud et/ou un chocolat seront offerts à tous les courageux baigneurs.

Pour tous renseignements : 06 24 41 66 71

■ Olivier LEMARCHAND



ludovic follin

neuf ou renov' interieur et combles

PLAQUISTE

33 allée des violettes
14880 hermanville s/mer

06 72 55 85 60

ludo.follin@hotmail.fr

ETOILE SPORTIVE D'HERMANVILLE



Une saison 2013/2014 qui démarre avec quelques difficultés pour l'ESH, un problème d'effectifs ne permet pas à notre équipe B de tenir le rôle qu'elle devrait avoir pour faire un championnat tranquille. Cette année encore nous devons cravacher pour le maintien.

Notre équipe A figure dans le milieu de tableau de son groupe et alterne le bon et le moins bon. Les blessures ne facilitent pas la constance. La trêve de Noël arrivant, cela va permettre de souffler et de repartir sur de meilleures bases.



Le groupement Terre & Mer lui voit arriver de nouveaux joueurs. Plus de 150 jeunes de 5 à 17 ans foulent les terrains le samedi, 47 de 6 à 9 ans, 35 en 10 à 11 ans, 34 en 12 à 13 ans, 23 en 14 à 15 ans et 16 en 16 à 17 ans. Une opération survêtement pour équiper tous ces jeunes a eu lieu en début de saison pour toutes les catégories et ils ont tous fière allure le samedi pour représenter le groupement.



L'ensemble des dirigeants et éducateurs souhaitent à tous de bonnes fêtes de fin d'année et une bonne année 2014.

Mercredi, le groupement Terre & Mer (Colleville-Montgomery, Lion-sur-Mer, Cresserons, Hermanville-sur-Mer) a organisé un rassemblement de ses jeunes au stade Nadine Dupont, pour la remise officielle de survêtements. « **Aujourd'hui, nous avons 160 licenciés, âgés de 6 à 17 ans. Pour ce groupement créé en 2011, une quinzaine d'éducateurs encadrent les jeunes** »,

explique André Grégoire, membre du comité directeur.

Des navettes d'autobus sont mises à disposition pour les matches et les entraînements et « **sont financées par les mairies** ».

Une catégorie, un lieu



Les entraînements et les matches se déroulent dans tous les clubs selon le schéma établi par les responsables sportifs du groupement, en début de saison (une catégorie, un lieu). Tous les mercredis, les débutants s'entraînent à Hermanville, les 6/9 ans à Cresserons et Colleville-Montgomery, les 11 ans à Cresserons, les 13 ans à Hermanville, les 15 ans à Cresserons (le vendredi à Lion-sur-Mer), les 17 ans à Colleville-Montgomery (mercredi et vendredi).

■ Daniel VINCENT



© Photo Dominique MARTEL

CLUB DE VOILE ET LOISIRS HERMANVILLE

GRAND PRIX NATIONAL DE CHAR A VOILE 1^{er} et 2 Novembre 2013

Nous avons obtenu une forte participation des pilotes français en classe 7 (speed sail) : 27 pilotes et en classe 8 (char à cerf volant) : 36 pilotes. A noter aussi, pour la première fois, une bonne participation féminine (6 pilotes en classe 7 et 2 pilotes en classe 8). La météo de la première journée de cette étape (pluie et peu de vent) ne nous a pas permis d'envoyer des manches.

En consolation, la soirée « coureurs » a rassemblé l'ensemble des pilotes autour d'un bœuf bourguignon maison cuisiné par les bénévoles du Club Nicolle et Danièle. Ambiance chaleureuse et sympathique.

Pour le samedi 2 novembre, changement catégorique, vent fort de Sud avec rafales et grains. Les conditions furent difficiles à gérer pour la série classe 8 malgré des petites ailes. Une seule manche a pu être courue et la moitié des pilotes ont dû abandonner.

Classement général

- 1^{er} Senior – COTTARD Simon (ASV Lestrevet Bretagne)
- 2^e Senior – MEISSONNIER Charles (Bleriot Club Le Touquet)
- 3^e Senior – FORTANIER Benjamin (ACCH Vauville Manche)

Les coureurs en speed sail ont pu valider deux manches. Une troisième manche ayant du être arrêtée sous un violent grain. Les pilotes tous très courageux(es) ont montré leur professionnalisme.

Classement général

- 1^{er} Senior – GODET Alexis (WCH Hardelot)
- 2^e et 1^{er} Junior – LECORDIER Antoine (CVLH Hermanville sur mer)
- 3^e et 2^e Senior – ACCOU Etienne (WCH Hardelot)
- 4^e et 3^e Senior – DAGNEAU Thomas (CVLH Hermanville sur mer)
- 15^e et 1^{re} Féminine – FOGLIA Amorine (WCH Hardelot).

Très bon résultat pour Antoine Lecordier qui a de nouveau montré sa volonté de gagner en finissant deuxième et premier junior de ce championnat.

Bonne année 2013 pour Antoine qui remporte successivement le National Classe 7 Jeune à Erquy et le Titre de Champion de France Jeune à Dunkerque.

■ Lucette MANN

ASSOCIATION HERMANVILLE- JUMELAGES

Fin octobre, 19 membres du comité se sont rendus à Tangmere pour fêter les 20 ans du jumelage.

Une très belle réception en noir et or était organisée avec échange de cadeaux et discours entre les Présidents et les maires de nos 2 communes suivi d'un repas dansant très animé. L'amitié qui nous lie depuis 20 ans n'est plus à démontrer.

Si la traversée du vendredi fut très agréable, il n'en fut pas de même pour le retour où nous avons été bien bercés. Mais pas de malades à déplorer et tout le monde est rentré à bon port lundi matin.

Dates à retenir

24 janvier 2014 : assemblée générale avec élection du bureau suivie d'un apéritif dinatoire.



15 mars 2014 :
SOIRÉE IRLANDAISE

Toute l'équipe du jumelage vous présente ses meilleurs vœux.

■ **Marie-France MARIE**
Secrétaire

LE CLUB DE L'AMITIÉ

Date à retenir : 21 MARS 2014

Choucroute préparée par le Traiteur Soyer pour 68 personnes.

ACCUEIL DE LOISIRS POUR LES 3/11 ANS

Vacances de la Toussaint :

Axées sur la découverte du monde et sur l'imaginaire, 68 enfants ont pleinement participé aux animations. Le matin, nous avons favorisé des animations culturelles, quant à l'après-midi, les sorties ou les jeux collectifs ont été privilégiés.



Initiation pour les plus grands au Quidditch et au Flag.



Un rallye cuisine a été organisé sur toute une journée.



Sortie sous un beau soleil pour nos 3/5 ans.

Les Mercredis :

L'équipe d'animation propose un programme diversifié et varié comme jeu de rôle, projet vidéo, atelier théâtre, activités manuelles, sport collectif...



Pendant les vacances d'hiver des animations autour du Carnaval sont proposées.

L'accueil de loisirs est ouvert à la garderie scolaire d'Hermanville sur Mer du 3 au 13 mars de 8h00 à 18h00.





MODÉLISME NAVAL HERMANVILLE

Après une campagne de démonstration passée sur toute la côte Normande, poussant même nos investigations jusqu'à Pirou (50) pour la fête du bulot, nous voici de retour dans notre port d'attache pour un hivernage bien mérité. Nous mettrons à profit cette période pour refaire un lifting à nos navires, pour en fabriquer de nouveaux, mais nous allons surtout concentrer notre énergie à la préparation de la 4^e Fête du Modélisme proposée par le MNH. Nous pouvons déjà vous annoncer la présence de 120 exposants, de 300 maquettes le tout sur 2 000 m² d'exposition... le thème retenu, en cette année de commémorations, sera le 70^e anniversaire du débarquement avec la reconstitution du D DAY sur notre bassin ! Et plein d'autres surprises, on vous en reparlera ...

Notre école du modélisme tourne pratiquement à plein régime (il reste un peu de place) avec 6 enfants de 11 à 16 ans qui fabriquent leur petit bateau le mercredi après-midi.

En résumé une belle année se termine mais l'année 2014 s'annonce d'ores et déjà comme un grand cru pour le M.N.H.



HERMANVILLE bourg
Salle polyvalente
5 et 6
JUILLET
2014

Spécial
70^{ème} Anniversaire
du débarquement

4^{ème} FÊTE
du MODÉLISME

Exposition
Bateaux
Voitures
Trains
Avions ...

entrée
2 €
GRATUIT
MOINS DE 10 ANS

www.modelisme-naval-hermanville.fr

Toute l'équipe du Modélisme Naval Hermanville se joint à moi pour venir vous souhaiter de très bonnes fêtes de Noël ainsi qu'une heureuse année 2014.

Local au rez-de-chaussée de la mairie mercredi et samedi de 14h à 18h retrouvez nous sur notre site :

www.modelisme-naval-hermanville.fr

■ François ROLLAND
Président



RONDE DES ENFANTS

L'Association de la Ronde des Enfants permet aux Assistantes Maternelles et aux petits de se réunir le matin dans la salle de la Petite Enfance d'Hermanville. Jeux, tapis d'éveil, chants et ateliers favorisent l'échange et l'éveil des enfants afin qu'ils appréhendent la scolarisation avec succès.

La Ronde organise et participe à de nombreux événements : marché de Noël, spectacles, loto, sorties zoo, parc, plage...

Si vous souhaitez nous rencontrer parents ou assistantes maternelles, veuillez contacter notre Présidente :

Mme Charlène SPITZA

06 63 45 84 33



RELAIS ASSISTANTES MATERNELLES « RITOURNELLE »

Le relais assistantes maternelles « Ritournelle », géré par le SIVU de la Côte de Nacre propose :

Aux parents et aux assistantes maternelles : un lieu d'écoute et d'information, une aide personnalisée pour la recherche d'un mode d'accueil, des informations sur les droits et obligations, un soutien technique dans les fonctions d'employeur et d'employée.

Pour les enfants : «Le local petite enfance » de la commune permet d'accueillir les jeunes enfants dans de très bonnes conditions. Espace pour les bébés, espace de motricité et de découvertes tactiles...

Quelques dates de rencontres à retenir

Et ailleurs : Spectacle au théâtre du Champ Exquis de Blainville sur Orne en novembre, fête de Noël du relais « Ritournelle » à Lion-sur-Mer le vendredi 13 décembre...

Local petite enfance

- Vendredi 20 décembre, Eveil des saveurs.
- Mardi 26 décembre, Ludothèque.



Je fais des traces avec la peinture à doigt sur du papier et des feuilles d'automne !



Aujourd'hui je goûte le salé, le sucré, l'acide et l'amer !



Finalement, le citron c'est bon !



J'attends mon tour pour presser un fruit



Relais Assistantes Maternelles du SIVU de la Côte de Nacre Relais « Ritournelle »

Rue Louise Michel 14550 Blainville-sur-Orne - Tél. : 02 31 43 58 74 - Portable : 06 72 50 53 99

Accueil sur rendez-vous du lundi au vendredi

Permanence : mercredi de 10h à 12h et le jeudi de 14h à 16h

ram.ritournelle14@orange.fr

ASSOCIATION HERMANVILLE «ENTRAIDE»

Notre raison d'être

Qui ne connaît pas un membre de sa famille au chômage ? Qui ne connaît pas un ami, un voisin ou l'un de leurs enfants ou petits-enfants en recherche d'un emploi ? Qui ne connaît pas une personne fragilisée par un divorce, par le poids du loyer, des agios et frais bancaires, de la facture d'énergie, l'insuffisance d'une pension de réversion, et maintenant s'y ajoute le poids des impôts et taxes en tout genre ?

Jamais depuis sa création, notre association n'a eu autant sa raison d'être. Ce sont ces visages connus et non des êtres impersonnels que nous accueillons chaque mardi pour leur fournir un colis alimentaire leur permettant de réduire de façon significative leurs dépenses en nourriture. Nous nous efforçons d'y ajouter notre part de fraternité, notre lien commun pour lutter contre toute forme d'exclusion.

Face à cette crise qui n'en finit pas de s'aggraver, sachons garder notre espérance en l'humanité, notre capacité à refuser la précarité et à

manifester notre solidarité. Pour remplir cette mission nous avons besoin de vous et tout particulièrement cette année, en nous aidant à changer notre camion frigorifique, notre indispensable outil de travail. Je vous rappelle, du fond du cœur, à participer à notre souscription : « Un camion pour l'Entraide »
Je vous en remercie et vous souhaite une bonne et heureuse année solidaire et fraternelle.

■ Philippe DELMON, Président

« Un camion pour l'Entraide »

Adressez vos dons à Hermanville Entraide :

20, rue Casimir Hébert - 14880 Hermanville-sur-Mer
Joignez votre adresse pour recevoir un reçu fiscal

Un don de 10 € ne vous revient qu'à 2,50 € après la déduction fiscale de 75 %, à 5 € pour un don de 20 €, à 10 € pour un don de 40 €, à 25 € pour un don de 100 €.



Comité des fêtes

PROGRAMMATION CULTURELLE 2013/2014 BILAN 4^e TRIMESTRE 2013

Depuis maintenant 3 ans, un groupe de travail composé d'élus, de bénévoles du comité des fêtes et de la MJCI met en place une programmation culturelle annuelle et propose des spectacles de qualité et variés, allant du théâtre burlesque au concert de jazz. A chaque fois, l'objectif est de passer une bonne soirée dans la bonne humeur. Cette démarche volontaire commence à porter ses fruits puisque le public est de plus en plus nombreux à venir assister aux différents spectacles.



Le samedi 5 octobre, nous avons reçu « Les Divagabondes » pour l'ouverture de la saison 2013/14. Vingt chanteuses drôles, insolentes, séduisantes, menées par la chef de chœur Nadine BURRI et accompagnées à l'accordéon par Monique Lemoine ont enchanté le public par leur professionnalisme et leur humour. Cent soixante dix personnes ont assisté à cette soirée.

Dimanche 6 octobre, le 1^{er} marché d'automne artisanal et gourmand a été une réussite.

- 25 exposants étaient présents
- 7 personnes ont participé au concours de la meilleure tarte aux pommes.
- 36 enfants sont venus à l'atelier « Bidouille ta pomme ».
- Le groupe « Blaudes et Coëffes » a été très apprécié.
- Le public a été nombreux à visiter l'exposition « Le cidre en Pays d'Auge ».



Sous une journée ensoleillée, artisans, créateurs, producteurs locaux, des ateliers de dessins et arts créatifs, le groupe folklorique normand, sans oublier la présence de nombreux bénévoles, ont fait de cette manifestation une journée très conviviale.

Vendredi 8 novembre : café citoyen «Jeunes ou âgés : le diktat des apparences »

Pour ce Café citoyen nous avons eu le plaisir d'accueillir, en plus du public habituel, quelques nouvelles personnes.

Samedi 9 novembre, la soirée Catch d'impro a été très appréciée. Cent dix personnes ont assisté au spectacle. La rivalité entre l'équipe de « Madame et son valet » et des « Fameux cousins Couillard du marais » a créé une ambiance délirante.

Dimanche 15 décembre : « Christmas Songs » avec le trio Les Frères Jack.

Ce concert donné dans l'église d'Hermanville-sur-Mer a rencontré un réel succès.



ANIMATIONS DU COMITÉ DES FÊTES DU 4^e TRIMESTRE 2013

50 doublettes étaient inscrites au concours de belote du 9 octobre et 54 à celui du 27 novembre. Les sacs de légumes préparés par Rose et des membres du comité sont très appréciés. Cette fois encore les crêpes sont parties comme des « Petits pains » et nous remercions Rose et Véronique qui à chaque concours mettent « la main à la pâte ».

Dimanche 24 novembre :
Repas dansant animé par Magali GOSSELIN et Ludovic GERALD.

Une soixantaine de personnes étaient présentes. Après un très bon repas, les incondites de la danse ont développé leurs talents au son de l'accordéon, de la guitare et des chansons.



Samedi 7 décembre :
Marché de Noël

Le marché de Noël a une nouvelle fois attiré de nombreux visiteurs. Une cinquantaine d'exposants était présente. Beaucoup d'enfants ont apprécié l'arrivée du Père-Noël en Doris le matin et l'après-midi et la distribution de bonbons. A l'extérieur, des marrons, crêpes, huîtres et une grande variété de gâteaux étaient proposés sans oublier le vin chaud. La reine des glaces et le roi loup ont déambulé sur la Place de la Liberté et dans la salle polyvalente et assuré le spectacle le matin et l'après-midi.

Vendredi 20 décembre :
Spectacle pour les enfants des écoles.

« C'est quand même un peu les vacances » avec GeoGeo le clown.



PROGRAMMATION CULTURELLE 1^{er} TRIMESTRE 2014

MARDI 18 FÉVRIER À 19H

« Le Cirque misère »

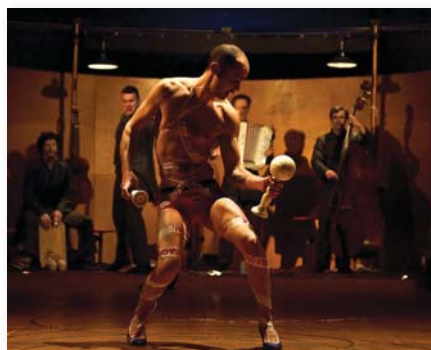
Cie Faux Populaire

« Le bus vous emmène au spectacle »

À l'Espace Jean Vilar à Ifs

- > Disponibilité : 30 places
- Réservations : Boulangerie DUPONT
- Inscriptions jusqu'au mercredi 12 février 2014
- Tarif adulte 5 € - Enfant de - 12 ans : 3 €

Avec ce spectacle, Julien Candy continue la recherche qu'il avait initiée avec Le Cirque Précaire ; les émotions et leurs mécanismes, l'homme face à l'amour, à la modernité, une recherche de vérité, même cruelle. Et toujours présente, sa poésie des objets ; du papier, des tréteaux, du scotch, une pièce de 2 euros. Jongleur, comédien, musicien, il le sera encore dans Cirque Misère mais il ne sera pas seul.



Julien s'est entouré de quatre acolytes ; musiciens, acrobates, skateur, chanteur d'opéra, il a réuni des personnalités multicaltes et des physiques différents. Comme des enfants, ils « jouent » à faire du cirque ; comme des enfants c'est très sérieux, drôle et parfois violent.

www.lafauxpopulaire.com/

A partir de 6 ans

Contact et renseignements : 06 31 01 97 58

culture.hermanville@gmail.com

VENREDI 28 FÉVRIER À 18H30

Café citoyen

« Assistanat ou solidarité »

Salle polyvalente

Le Café Citoyen est un lieu convivial où l'on débat de problématiques de société. Une fois par trimestre, les citoyens sont invités à débattre sur un thème qu'ils ont choisi lors de la séance précédente.

Ce qui importe au Café Citoyen, c'est la réelle participation des citoyens. Personne ne peut s'ériger en détenteur de la vérité, ni monopoliser la parole, que l'on soit spécialiste de la question traitée ou que l'on veuille persuader l'assemblée avec un point de vue dogmatique ou partisan.

Apéritif dînatoire offert. Accueil possible pour les enfants.

- > Renseignements : Annick DELFARRIEL
- Tél. : 02 31 83 48 96
- Portable : 06 61 84 79 53
- E-mail : annick.delfarriel@wanadoo.fr

SAMEDI 21 MARS À 20H30

Melon Jazz Band

Salle polyvalente

Né de l'union de 5 professeurs il y a presque 30 ans, Melon Jazz Band se compose aujourd'hui de 25 musiciens. La volonté collective de ces musiciens est de faire partager leur plaisir de la musique et leur goût pour le jazz. Ce jazz band vous fera partager leur passion. Une période de jazz se situant dans l'entre-deux-guerres, entre Glenn Miller, Gerschwin, Miles Davis ou encore Duke Ellington.

<http://www.melonjazzband.com/>

Tout public - Entrée adulte : 5 € — Tarif réduit : 3 €

Contact et renseignements : 06 31 01 97 58

culture.hermanville@gmail.com



Médiathèque Hermanville



LA MÉDIATHÈQUE REVIENT EN IMAGES SUR LES PRINCIPALES ANIMATIONS QUI ONT EU LIEU DURANT L'ANNÉE 2013 :

- Atelier masques africains animé par Jean-Claude Lefol avec les classes de CE2 et de CM1 (Avril).



- Heure du conte le mercredi à 11 heures pour les 3/6 ans.



Horaires d'ouverture

- Lundi : 14h-18h
- Mardi : 14h-18h
- Mercredi : 10h-12h / 14h-18h
- Jeudi : fermeture
- Vendredi : 14h-19h
- Samedi : 10h-12h

Pour en savoir plus

Médiathèque
144, Grande rue
14880 Hermanville-sur-Mer
02 31 36 18 05
bibliotheque.hermanville@orange.fr
www.mediathequethermanville.wordpress.com

- Atelier calligraphie animé par Crystal Castro (Avril).



- Spectacle de conte avec Ladji Diallo (Mai).



- Bébé lecteurs le samedi pour les 0/3 ans.

- Spectacle de lecture avec l'association Larimaquoi.

- Heure du conte au nouvel espace Petite enfance (Mars).



- Conférence de Charles Dreyfus Pechkoff sur le mouvement artistique « Fluxus » (Septembre).



"Rencontre avec l'auteure islandaise Yrsa Sigurdardottir dans le cadre du Festival Les Boréales (novembre)"

LES CONSEILS MUNICIPAUX ET LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE À L'UNISSON CONTRE LES MODALITÉS D'APPLICATION DE LA LOI « DUFLOT »

Pour l'application de cette loi destinée à favoriser l'investissement en faveur de la production de logements à caractère social, l'administration envisage de réduire drastiquement les territoires sur lesquels le dispositif pourrait s'appliquer. Ce nouveau zonage exclut du bénéfice de la loi une grande partie de Caen la mer et en particulier sa partie nord. À l'instar des autres communes et du conseil communautaire, le conseil municipal a adopté à l'unanimité lors de sa séance de novembre dernier une motion à l'attention des services de l'État dont voici la teneur :

« Le contexte du marché du logement sur Caen la mer et la problématique :

Depuis plusieurs années, le territoire de l'agglomération Caen la mer comporte toutes les caractéristiques d'une zone tendue en matière de logement. Une étude comparative de sept autres agglomérations proches géographiquement de Caen ou présentant des caractéristiques comparables en terme de structure et de taille, place Caen la mer au second rang au plan global de la tension de son marché du logement.

Or, le classement actuel de l'agglomération caennaise – classement qui permet d'activer les dispositifs d'aide au logement – apparaît, d'ores et déjà, en fort décalage par rapport à son marché immobilier et aux besoins de sa population et entrave la réalisation des objectifs de son PLH (Plan Local de l'Habitat).

Le projet de réforme du zonage :

Cette réforme nationale prévoit une concertation locale ; celle-ci s'est traduite par l'envoi, début octobre, d'un courrier de M. Le Préfet. Il comprend la carte régionale donnant la proposition de classement pour toutes les communes et notamment celles qui verront un **changement potentiel de leur classement, en particulier 15 communes de Caen la mer seraient reclassées de B2 en en zone C dont Hermanville-Sur-Mer** ; 11 communes sont proposées en zone B1 (cœur le plus urbanisé de l'agglomération) et 8 sont maintenues en zone B2 .

Les enjeux pour le territoire de Caen la mer :

Le déclassement de certaines communes en zone C vient faire éclater l'unité,

l'approche communautaire du territoire et son développement, appréhendés et portés de manière solidaire par l'ensemble des élus ayant adopté à l'unanimité le PLH (Plan local de l'habitat) en 2011 ; PLH approuvé par l'Etat.

En conséquence :

- les communes en zone C ne pourront plus appliquer le PLH puisque celui-ci impose une mixité avec un pourcentage minimum de logement locatif social.

- si l'épargne privée ne peut être facilement mobilisée, les opérations de promotion immobilière comprenant aujourd'hui obligatoirement, eu égard au marché, une partie de logements à loyer maîtrisé, ne seront plus produites. C'est donc toute une gamme d'offres de logements dont ces communes seront privées, mettant à mal les objectifs de diversification et de mixité sociale affichés. Cela peut obérer le levier que constitue la production d'une offre de logements neufs, à loyer maîtrisé, créant une offre concurrentielle rapide et susceptible d'infléchir les tendances haussières du marché de l'immobilier local. Cela peut conduire également à un retour à la consommation d'espace en revenant à des constructions individuelles.

- L'ensemble de la chaîne économique, dont la filière du BTP, en serait impactée, alors que la crise se fait ressentir durement sur l'agglomération et que des signaux positifs doivent être envoyés.

Les enjeux pour la commune d'Hermanville-Sur-Mer :

Le projet prévoit un déclassement de B2 en C, ce qui viendrait porter une atteinte très forte à l'ensemble de la politique communale. Les études menées ont montré sur notre territoire une population âgée en augmentation, une part des classes d'âges intermédiaires en croissance, une augmentation de la proportion des «petits ménages» (1-2 personnes) et un vieillissement «général» de la population. La commune a défini depuis plusieurs années une politique d'aménagement de son territoire pour réaliser les conditions d'un accroissement de la population en adéquation avec les capacités spatiales de la commune, prévenir les tendances [démographiques] récentes et disposer d'un niveau d'équipements collectifs et publics attractif pour les jeunes ménages avec enfant(s). Pour ce faire elle

met en place des outils pour atteindre les objectifs suivants :

– Renforcer la dynamique de la croissance démographique communale : comme par exemple, création d'un nouveau quartier de plus de 175 logements (accession à la propriété, logements sociaux collectifs, logements pour personnes âgées et personnes à mobilité réduite, logements individuels et petits collectifs PSLA.), projet d'urbanisation à moyen terme de deux espaces de 12ha et 10ha.

– Privilégier la mixité sociale et intergénérationnelle : création de logements PLS, PSLA, résidences locatives pour personnes âgées ou à mobilité réduite, accession à la propriété.

– Attirer et maintenir les ménages jeunes : développement des logements sociaux, soutien des dispositifs de type PASS FONCIER, PSLA, création d'équipements structurants (médiathèque et cyberbase®, restaurant et extension du groupe scolaire), développement d'une politique culturelle dynamique et soutien important à l'enfance au travers d'un Contrat Enfance Jeunesse.

Par ailleurs, depuis 1995, la commune qui ne disposait d'aucun logement social, a renversé la tendance en soutenant plusieurs opérations avec les offices « Partelios » et « Calvados Habitat ». Ce sont près de 90 logements sociaux qui sont aujourd'hui occupés ou en passe de le devenir grâce des investissements importants tant des offices HLM, des opérateurs privés que de la commune. Lors de la livraison de la première tranche des logements sociaux, il y a en plus de deux cents candidatures pour 40 logements. Notons que sur le dernier quartier en construction des maisons de rue sont mises en location dans le parc privé (type loi scellier), favorisant l'accès de notre commune à des personnes qui n'ont pas les moyens financiers de devenir propriétaires mais qui ne peuvent bénéficier des logements sociaux ».

Si le dispositif est adopté en l'état, il est probable qu'une telle politique ne pourrait être poursuivie du fait notamment d'un tarissement du financement tant pour le logement locatif privé que pour le logement social.

■ Jacques LELANDAIS et Pierre SCHMIT
Conseillers communautaires

NAISSANCES



LELIEVRE Jules, né le 05/01/2013 à CAEN
 VAL Zoé, née le 13/01/2013 à CAEN
 BASLY Hugo, né le 13/01/2013 à CAEN
 DESLANDES Marin, né le 28/01/2013 à CAEN
 POTTIER Noham, né le 29/01/2013 à CAEN
 SEVESTRE Hippolyte, né le 19/02/2013 à CAEN
 MONNÉ-HARTEL Lou, née le 1^{er}/03/2013 à CAEN
 VIVIEN Noémie, née le 09/03/2013 à CAEN
 LEMBOUCHER Nolann, né le 19/03/2013 à CAEN
 ZORA Maël, né le 02/05/2013 à CAEN
 RIOU du COSQUER Raphaël, né le 28/04/2013 à CAEN
 AUBERNON Hélène, née le 07/05/2013 à CAEN
 DESCLOS Camille, né le 23/05/2013 à CAEN
 JAMES Aurore, née le 23/05/2013 à CAEN
 DEFRANCE Ninon, née le 04/06/2013 à CAEN
 NOUVEL Martin, né le 14/06/2013 à CAEN
 JARRY Léandre, né le 23/06/2013 à CAEN
 LESOUTIVIER Lilou, née le 26/06/2013 à CAEN
 PASSERA Gaspard, né le 29/06/2013 à CAEN
 SANNIER Azélie, née le 03/07/2013 à CAEN
 LECHEVALIER Lôla, née le 04/07/2013 à CAEN
 CRÉTEL Maëlle, née le 16/07/2013 à CAEN
 PUDLO-THORIS Eliott, né le 26/07/2013 à CAEN
 GRUSELLE Léon, né le 04/08/2013 à CAEN
 RIDEREAU Paul, né le 08/08/2013 à CAEN
 VOIVENEL Jules, né le 11/08/2013 à CAEN
 CADRAN Alice, née le 16/08/2013 à CAEN
 HAMAIN-DÉSERT Pia, née le 28/08/2013 à CAEN
 ARNOULD-VITEL Rose, née le 26/09/2013 à CAEN
 LECŒUR Eliot, né le 30/09/2013 à CAEN
 HUGON Zoé, née le 02/10/2013 à CAEN
 BENARD Léo, né le 16/10/2013 à CAEN
 YVANOFF Lubin, né le 19/11/2013 à CAEN
 DELANGE Aséline, née le 19/11/2013 à CAEN (Calvados)

MARIAGES



HUE Christophe et LEGASTELOIS Aude 12/01/2013
 RIOU du COSQUER Gaëtan et MOREL Peggy 19/01/2013
 LESIOUX Eric et MARIE Jackie 20/04/2013
 BAUCHET François et PILLET Armelle 07/05/2013
 CHAPART Johan et GUÉRIN Stéphanie 11/05/2013
 COSNEFROY Thierry et LENEVEU Laurence 08/06/2013
 ROBERGE Roger et BOSSARD Annick 15/06/2013
 LEFEVRE Bruno et GUERNIER Nathalie 29/06/2013
 HUET Sébastien et RYSTO Emmanuelle 06/07/2013
 ROPPERT James et AUBRÉE Claudine 06/07/2013
 LEBRETON Kévin et OUANGO Dalia 20/07/2013
 SCHMIT François André et QUILLARD Mathilde 27/07/2013
 COUEFFIN Samuel et DUVAL Isabelle 31/08/2013
 DECOURCELLES Fabien et EVRARD Laëtitia 31/08/2013
 PAUMARD Ludovic et ALI BOULALE Habone 07/09/2013
 MACÉ Thierry et LE CLEUZIAT Martine 21/09/2013
 DAVOU Christian et MÉCHIN Patricia 26/10/2013



DÉCÈS

BOURGUIGNON Jean-Pierre 24/01/2013
 MASSON Thierry, Denis, Charles 24/01/2013
 LOISEL Lucien, Yves, Gérard 02/02/2013
 LELONG Michel, Emile, Marcel 06/03/2013
 QUEVAL Georgette Renée, veuve VASSELIN 14/03/2013
 PATEY Jacqueline, Denise, Renée, veuve GASTON 06/04/2013
 MARIE Jean, Charles, Pierre 16/04/2013
 LAFONTAINE Simone, Fernande, Emilienne, veuve RUEL 12/04/2013

BATY Louis, Michel, Luc 29/05/2013
 PERROTTE Marie-Claude, Yvonne, épouse HERVIEUX 19/05/2013
 MIDANI Mohamed Ali 17/06/2013
 MANCEL Maurice, Charles, Edouard 26/07/2013
 DUPONT Pierre-Henry, Jean-Louis, Georges 05/08/2013
 HEBERT Robert, Jules, Léopold 05/09/2013
 CAVELLIER Jacques, André, Loui 21/08/2013
 SUEUR Colette, Germaine, Antoinette 12/10/2013
 ORO Bruno Henri, Lupicino 18/10/2013
 RUFFIN Philippe, Louis, Eugène 12/11/2013



MANIFESTATIONS 1^{er} TRIMESTRE 2014

Mercredi 1^{er} janvier	Poste de Secours n° 1 Place du Courbet Bain
Vendredi 10 janvier	Galette des Randonneurs Comité des Fêtes <i>Salle Polyvalente</i>
Dimanche 19 janvier	Bal avec le groupe CABRIOLE - <i>Salle Polyvalente</i> <i>(Gratuit pour les enfants scolarisés à Hermanville)</i>
Vendredi 24 janvier	Assemblée générale des Doris de la Côte de Nacre <i>Salle Polyvalente</i> Assemblée générale Association de Jumelage <i>Salle Polyvalente</i>
Vendredi 31 janvier	Concert de Musique Baroque - <i>Médiathèque</i>

Vendredi 14 février	Assemblée générale Comité des Fêtes <i>Salle Polyvalente</i>
Mercredi 26 février	Concours de belote Comité des Fêtes <i>Salle Polyvalente</i>

Samedi 1^{er} mars	Repas Association de pétanque Hermanville <i>Salle Polyvalente</i>
Samedi 8 mars	Concours de belote Association de pétanque Hermanville - <i>Salle Polyvalente</i>
Dimanche 9 mars	Thé dansant Comité des Fêtes - <i>Salle Polyvalente</i>
Mercredi 12 mars	Bourse aux vêtements - <i>Salle Polyvalente</i>
Samedi 15 mars	Soirée irlandaise Association Jumelage <i>Salle Polyvalente</i>
Samedi 22 mars	Loto Ronde des Enfants - <i>Salle Polyvalente</i>
Samedi 29 mars	Carnaval des écoles Association des Parents d'Elèves



Programme complet sur : www.hermanvillesurmer.com



Directeur de la publication : Jacques LELANDAIS
 Rédacteur en chef : Gilbert TALMAR
 Coordination : Myriam THERIN

Rédacteurs associés : Christelle COCQUET,
 L. DUPONT, T. LESAGE, P. SCHMIT, R. HUET, A. GREGOIRE.
 Crédit photos : "X", Mairie - Imprimerie Le Brun : 02 31 29 34 00